

L'ordre du jour avait pour premier point la validation de plusieurs PV en instance (13 avril 2023 et 11 janvier 2024). Il était temps...

Le second point portait sur la création de l'astreinte SOC. La présidente s'est entretenue avec l'équipe SOC. Elle rapporte que les agents considèrent que les astreintes font partie de leurs missions.

Le fonctionnement de cette astreinte sera alignée sur celui des autres astreintes opérationnelles en matière de moyens, rémunération et sur les chaînes organisationnelles. Elle s'effectuera sur la base du volontariat, néanmoins quand l'effectif du service atteindra 6 personnes, elle deviendra obligatoire. Elle ne sera mobilisable que par l'astreinte de commandement de la DNSCE.

L'ensemble des OS demande qu'une note de cadrage détaillée soit rapidement élaborée. La présidente ne souhaite pas trop rentrer dans le détail afin de garder de la souplesse. Elle indique que les délais d'intervention doivent être proches d'une heure mais tolérera qu'un agent volontaire se trouve à 2 heures de la DNSCE. La direction souhaite mettre en place un suivi de la mobilisation des astreintes. Elle devrait disposer d'un outil de traçabilité développé par le CID. A la demande des agents du SOC, les tours d'astreintes commenceront le mardi.

Une nouvelle campagne de sensibilisation va être lancée auprès des agents du pôle fonctionnement pour encourager le volontariat concernant l'astreinte plate-forme. Aujourd'hui, seules 2 personnes se sont portées volontaires. Dans le cas où l'astreinte SOC serait mise en œuvre avec 4 personnes, la CFDT demande que cette astreinte ne dure pas plus de 3 mois. Nous souhaitons également un avis du médecin de prévention. En cas d'intervention, l'agent bénéficiera d'une compensation horaire mais pas financière. La CFDT demande que l'agent puisse choisir. La direction a louvoyé et n'a pas pu répondre. Même flou à propos des interventions programmées. La CFDT demande que les agents ne soient pas à la fois d'astreinte et en intervention programmée. La charge nous semble trop importante. La présidente mentionne qu'il n'existe pas d'intervention programmée au SOC. A voir...



Le principe de création d'une astreinte SOC a été adopté à la majorité de 4 voix pour (CFDT), 2 abstentions (CGT, Solidaires) et 1 voix contre (USD-FO). Nous avons émis

des réserves à propos de la fréquence des tours pour une astreinte à 4, de l'absence de note de cadrage et de l'insuffisance de l'indemnité même si la reconnaissance de l'expertise a été prise en compte (passage de 120 à 150 €).

#### Questions diverses :

- Faux plafonds : les plaques dangereuses ont été retirées. La direction signale la validation d'un devis auprès d'une société spécialisée pour vérifier tous les faux plafonds.
- Recrutement : Le nouveau chef du SAU-RH prendra ses fonctions le 1er septembre prochain et le nouveau chef RLS théoriquement le 1er juillet. La CFDT s'interroge sur l'absence d'inscription d'agents de catégorie C au TAM 2024. Un seul agent est inscrit sur un poste TAI. 3 postes, au moins seront vacants prochainement.
- Phèdre : le projet Phèdre n'intègre pas le relogement des agents. Il n'y a pas eu de communication à ce jour aux agents sauf pour les agents de la zone 1 (les bases de données) car les travaux sont actés.
- Fauteuils : Une première remise de fauteuil a eu lieu. Une commande en cours viendra prochainement compléter cette dotation.
- Bornes Wi-Fi : installées prochainement à la DNSCE, ces bornes seront hors réseau douane.
- **Semaine de 4 jours : La DNSCE ne sera pas candidate pour une expérimentation.**



**Siégeaient pour la CFDT : Matthieu MAILLY, Laurent THOMASSIN, Laurent Anglade et Patricia GASCON**

DOUANE